



COMMUNE D'AIRE-LA-VILLE

Rue du Vieux-Four 50

1288 Aire-la-Ville

tél. 022 757 48 29 (Secrétariat)

tél. 022 757 13 44 (Location salles)

Fax. 022 757 48 32

Horaires secrétariat: Mardi 15h00 à 19h00

Vendredi 8h00 à 11h30

DEMANDE DE LOCATION DE SALLE

Demander :

Nom de la société _____

Nom et prénom du responsable _____

Date de naissance _____

Adresse _____

Code postal + Ville _____

Nom et n° police assurance RC _____

Téléphone + portable _____

E-mail _____

Genre de manifestation _____

Date de la manifestation _____ **Heure début** _____ **Heure fin** _____

Nombre de participants _____ Garde de pompiers obligatoire dès 300 personnes

Préparation de la salle, le _____ à partir de _____

Rangement de la salle, le _____ jusqu'à _____

Utiliserez-vous des feux ouverts ou des appareils chauffants (bougies, pyrotechnie, cracheur de feu, réchauds, etc.)

Oui, lesquels _____ Attention selon le type, une garde de pompiers sera obligatoire

Non

Locaux demandés

Salle polyvalente + Scène + Foyer + Buvette + Cuisine + Vestiaires s/sol + Vaisselle
400 personnes

Salle V. Duillard + Scène + Cuisine + Vaisselle
100 personnes

Salle Le Rhône + Cuisine + Vaisselle
50 personnes

Bar s/sol salle polyvalente (réservé aux habitants)
35 personnes

Remarque: Cette demande de location n'est pas une autorisation d'occupation. Cette dernière vous sera délivrée sous la forme d'un contrat et valide qu'une fois signé par les deux parties. De plus, en fonction du genre de manifestation, l'utilisation de la salle est subordonnée à la délivrance de l'autorisation de la manifestation. Cette demande d'autorisation doit se faire au minimum 30 jours avant la date de la manifestation auprès de la Mairie d'Aire-la-Ville. L'utilisateur devra s'y conformer en tous points. Le soussigné s'engage personnellement à se conformer au règlement de location des salles ci-joint.

Lieu et date _____ Signature _____

Visa du responsable bâtiments _____